



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1649
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Crédit de 630 000 francs brut destiné à financer l'acquisition, par la Bibliothèque de Genève, d'un fonds photographique documentant l'histoire de la photographie genevoise ainsi que de la ville, dont à déduire une contribution de mécénat de 630 000 francs, soit un montant net de 0 franc (PR-1649)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 70 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 630 000 francs destiné à financer l'acquisition, par la Bibliothèque de Genève, d'un fonds photographique documentant l'histoire de la photographie genevoise ainsi que de la ville pour un montant total de 630 000 francs, dont à déduire un mécénat de 630 000 francs, soit un crédit net de 0 franc.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 630 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Livia Zbinden